

SE/gt

Berne, le 14 février 1963.

*Frühler
Blument
Kloten*

*a/a
9M 28.2.63*

21. II

Note du Protocole au Chef du Département Politique

Passage en Suisse
du Roi du Laos.

*Informations
M. Eichenham*

1. Selon des informations concordantes reçues de nos ambassades à Paris et à Moscou, S.M. le Roi Sri Savang Vatthana, accompagné d'une suite de 18 personnes, effectue présentement un voyage officiel qui, de Moscou, devait par Ottawa le conduire à Washington. Primitivement il n'était prévu qu'une escale d'une nuit à Zurich-Kloten, à l'aller comme au retour.

La crise ministérielle au Canada a obligé le Roi à modifier ses plans. Il s'ensuit que pour l'aller, l'escale suisse se transforme en un arrêt de six jours (du 18 au 24 février).

Les instructions ont été données à notre ambassade à Moscou pour qu'elle délivre à la suite du Roi et à l'équipage soviétique de l'avion spécial à bord duquel voyage le monarque, les visas nécessaires pour l'entrée en Suisse.

2. Il est difficilement concevable que le Gouvernement suisse laisse un chef d'Etat séjourner près d'une semaine sur son territoire - même si cela a lieu à titre privé - lorsqu'il est accompagné d'une suite aussi nombreuse, comprenant notamment quatre ministres d'Etat, et ceci à quelques semaines après que le Conseil fédéral a pris la décision d'établir formellement des relations diplomatiques avec son pays. Il faudrait compter avec d'éventuelles réactions dans certaine presse, peu bienveillante envers l'administration en général.

3. Compte tenu de ce qui précède, il nous apparaît que le Conseil fédéral devrait inviter le Roi et quelques personnalités de sa suite à venir à Berne, où il serait reçu officiellement par Monsieur le Président de la Confédération. Un déjeuner pourrait ensuite être servi à la Maison de Watteville. L'invitation pourrait être faite au Roi par le soussigné qui se rendra en tout état de cause à Kloten pour le saluer au nom du Gouvernement fédéral.

./.



- 2 -

4. Monsieur le Président de la Confédération, avec qui j'ai eu l'honneur de dîner hier, est d'accord de rentrer à Berne le 21 février, si ce jour devait être retenu pour l'éventuelle visite.

5. Les détails de la visite seront fixés, le cas échéant, dès que sera connue la décision de principe du Conseil fédéral.

